

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, Michèle Viala, adjoints – Mireille Ramos, Didier Missenard, Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen, Yann Ombrello, Claudie Mory, José Goncalves (à partir de 21h05), Astrid Auzou-Connes, Véronique France-Tarif, Simone Parvez, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin, Jean-Christophe Péral.

Absents excusés représentés :

Joël Eymard	pouvoir à David Ros
François Rousseau	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Frédéric Henriot	pouvoir à Marie-Pierre Digard
Chantal de Moreira	pouvoir à Claudie Mory
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Mireille Ramos
Alexis Foret	pouvoir à Eliane Sauteron
José Goncalves (jusqu'à 21h05)	pouvoir à Michèle Viala
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Simone Parvez
Benjamin Lucas-Leclin	pouvoir à Béatrice Donger-Desvaux

Absents :

Dominique Denis
Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	22
Nombre de votants	31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Stanislas Halphen est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2013

Le procès-verbal de la séance du 26 juin est approuvé par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2013

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet est approuvé par 23 voix pour, 1 abstention (Mme Thomas-Collombier), 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N° DECISION	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
11-juil.	13-138	Clôture de la régie de recettes saisonnière dénommée "Patinoire Orsay sous les sapins", auprès du service Coordination Evénementielle - la régie est clôturée à compter du 1er juillet 2013, la commune n'encaissant plus les recettes concernant la location des patins
4-juil.	13-139	Convention de formation passée avec CARIDE pour une formation sur le thème "travail en hauteur : échelles et escabeaux", pour une dizaine d'agents, le 2 octobre 2013 - le montant de la dépense s'élève à 850 €
4-juil.	13-140	Convention de partenariat avec la CAPS pour la programmation d'un spectacle "AH ! Les beaux jours", le 16 juin 2013, le montant de la dépense est fixé à 3 000 €
11-juil.	13-141	Clôture de la régie de recettes auprès de la restauration scolaire plateaux repas - la régie est clôturée à compter du 3 juillet 2013, la commune n'encaissant plus les recettes relatives à la fourniture des plateaux repas
5-juil.	13-142	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement de type F4 d'une surface de 69,39 m ² , au profit de Mlle Marjorie Murlon, pour une durée de trois ans renouvelable 2 fois à compter du 4 juillet 2013 - le montant du loyer mensuel est calculé en application du taux de 5,58 € par m ²
15-juil.	13-143	Convention conclue avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), pour la mise à disposition d'un local à usage d'habitation sis 20 rue de Paris appartenant à l'EPFIF, pour une durée déterminée du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, le montant de la redevance annuelle hors taxes et forfaitaire est de 4 000 €
9-juil.	13-144	Convention passée avec M. Antonin Giverne, relative à la réalisation d'une fresque dans le cadre du projet "Ville en graff", la prestation correspondant à l'esquisse présentée lors de sa candidature, le montant de cette prestation est fixé à 900 €
11-juil.	13-145	Adoption du marché n°2013-05 avec la société OBM CONSTRUCTION, concernant l'extension des bureaux administratifs du centre technique municipal en structure modulaire, pour un montant forfaitaire de 256 540,80 €, le marché prend effet à compter de sa date de notification, le délai global d'exécution des travaux est de 6 mois
15-juil.	13-146	Adoption du marché n°2012-13D avec la société BODET, concernant le contrat de maintenance des horloges, cloches et paratonnerres de la commune, le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre de l'année considérée sans que sa durée totale n'excède 4 ans - le montant forfaitaire annuel de ces prestations est fixé à 2 512,80 €

17-juil.	13-147	Adoption d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 2012-08 passé avec le groupement de maîtrise d'œuvre ATELIER FRANCIOSA / STE BCCB / STE IMPEDANCE, concernant la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous "LA MAISON TATI", avenant ayant pour objet de verser des honoraires supplémentaires, suite à des prestations supplémentaires, de fixer l'engagement du maître d'oeuvre sur le coût prévisionnel de réalisation des travaux, le montant de l'avenant est fixé à 35 919,64 €
17-juil.	13-148	Convention de réservation du spectacle "Rock'n mômes" passée avec la ligue de l'enseignement de l'Essonne, pour les enfants de l'école élémentaire du Guichet de la commune d'Orsay, le jeudi 10 octobre 2013 dans le préau de l'école - le montant de la dépense s'élève à 940 €
17-juil.	13-149	Adoption d'un marché n°2013-02 avec la société DACTYL BURRO, relatif à la location et à la maintenance du parc photocopieurs des services administratifs - Lot n° 1 : fourniture de 25 appareils de photocopies monochromes (NB), le montant minimum annuel est fixé à 20 332 €, le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achèvera le 31 décembre 2017
17-juil.	13-150	Adoption d'un marché n°2013-02 avec la société DACTYL BURRO, relatif à la location et à la maintenance du parc photocopieurs des services administratifs - Lot n° 2 : fourniture de 4 appareils de photocopies monochromes (NB) et couleur, le montant minimum annuel est fixé à 15 548 €, le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achèvera le 31 décembre 2017
17-juil.	13-151	Adoption d'un marché n°2013-02 avec la société TOSHIBA, relatif à la location et à la maintenance du parc photocopieurs des services administratifs - Lot n° 3 : fourniture d'un appareil de photocopies monochromes (NB) et couleur pour un petit atelier d'impression du service communication, le montant minimum annuel est fixé à 17 940 €, le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achèvera le 31 décembre 2017
23-juil.	13-152	Adoption d'un marché n°2013-17 avec la société PAUL LARUE, relatif aux travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie de l'école élémentaire du guichet, pour un montant forfaitaire de 27 487,67 €, du 22 juillet au 23 août 2013
24-juil.	13-153	Convention passée avec la société LEVAGE MANUTENTION FORMATION, pour une formation "CACES R386 nacelle", pour un agent du CTM, du 21 au 24 octobre 2013, le montant de la formation est fixé à 745 €
24-juil.	13-154	Convention passée avec la société LEVAGE MANUTENTION FORMATION, pour une formation "CACES R389 chariot élévateur", pour un agent du CTM, du 14 au 17 octobre 2013, le montant de la formation est fixé à 650 €
24-juil.	13-155	Convention passée avec la société LEVAGE MANUTENTION FORMATION, pour une formation "CACES R389 chariot élévateur", pour un agent du CTM, du 30 septembre au 3 octobre 2013, le montant de la formation est fixé à 650 €
24-juil.	13-156	Convention passée avec la société LEVAGE MANUTENTION FORMATION, pour une formation "CACES R372 engin de chantier", pour un agent du CTM, du 7 au 10 octobre 2013, le montant de la formation est fixé à 745 €

25-juil.	13-157	Adoption du marché n°2013-12 avec la société LIONEL LAWSON relatif au remplacement du sol sportif du gymnase Marie-Thérèse Eyquem pour un montant forfaitaire de 91 532,27 € - le délai global de réalisation des travaux est de 5 semaines
25-juil.	13-158	Convention de formation passée avec l'ACPPAV, organisme gestionnaire du centre de formation des apprentis, pour un apprenti, formation pratique du diplôme de CAP PETITE ENFANCE, du 2 septembre 2013 au 31 août 2015, dans les locaux de l'école maternelle du Guichet - le montant total de la dépense s'élève à 3 900 €
26-juil.	13-159	Adoption du marché n°2013-20 avec la société DECO 77, relatif à la réfection partielle des sols des écoles élémentaires de Mondétour et maternelle du Guichet en revêtement PVC sur DVA, les travaux seront exécutés dans un délai de deux mois et devront être terminés au plus tard le 23 août 2013, pour un montant forfaitaire de 69 792,02 €
30-juil.	13-160	Adoption du marché n°2013-11 - L2 avec la société MARCEL VILLETTE, relatif aux travaux de plantation et d'entretien des espaces verts, massifs fleuris et des espaces sportifs communaux - lot n°2 : espaces sportifs et accompagnements, prestations forfaitaires pour un montant annuel de 134 718,59 €, prestations sur bons de commande pour un montant maximum annuel de 30 000 € - le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2013 et pourra être renouvelé chaque année sans que sa durée n'excède 4 ans
31-juil.	13-161	Convention de formation passée avec CARIDE pour une formation sur le thème "habilitation électrique", pour six agents communaux, du 18 au 24 septembre, du 14 au 15 octobre, et du 14 au 15 novembre 2013, pour un montant total de 1 720 €
1-août	13-162	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase scolaire du Guichet au profit du Club Athlétique d'Orsay section escrime, pour l'organisation d'un stage - le samedi 31 août, le dimanche 1er et le lundi 2 septembre 2013
1-août	13-163	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit du Club Athlétique d'Orsay - section Kyudo pour l'organisation d'une journée portes ouvertes le dimanche 15 septembre 2013
1-août	13-164	Convention passée avec la société des Entretiens Professionnels donnant pouvoir à EUROPA ORGANISATION pour une formation intitulée "les entretiens de psychomotricité", pour deux agents municipaux, le 28 septembre 2013 - le montant de la dépense s'élève à 280 €
1-août	13-165	Convention passée avec la société des Entretiens Professionnels donnant pouvoir à EUROPA ORGANISATION pour une formation intitulée "les entretiens de pédiatrie et puériculture", pour deux agents municipaux, le 27 septembre 2013 - le montant de la dépense s'élève à 280 €
1-août	13-166	Convention passée avec la société des Entretiens Professionnels donnant pouvoir à EUROPA ORGANISATION pour une formation intitulée "les entretiens de la petite enfance", pour deux agents municipaux, le 28 septembre 2013 - le montant de la dépense s'élève à 280 €
1-août	13-167	Convention passée avec CARIDE, pour l'organisation d'une formation intitulée "sécurité incendie - manipulation extincteurs", pour une vingtaine d'agents municipaux, le 4 novembre 2013, dans les locaux de l'hôtel de ville - le montant de la dépense s'élève à 830 €

1-août	13-168	Clôture de la régie de recettes auprès du service communication - la commune n'encaisse plus les recettes des annonces publicitaires dans le bulletin municipal - la régie est clôturée à compter du 8 août 2013
9-août	13-169	Convention passée avec CEDIS, pour une formation sur le thème "politiques durables pour les collectivités territoriales", pour une conseillère municipale, la formation se déroulera les 20, 21, 22 et 23 août 2013 - le montant de la dépense s'élève à 450 €
27-août	13-170	Adoption du marché n°2013-10D avec la société ENERGIE ET SERVICE, concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation de l'appel d'offres du futur marché de chauffage 2014, pour un montant forfaitaire de 17 940 €, le marché s'achèvera en juin 2014 selon le planning fourni
27-août	13-171	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du Skate-Park du stade municipal, au profit de l'association "les roues libres", le 7 septembre 2013, pour l'organisation d'une compétition de glisse
27-août	13-172	Adoption du marché n°2013-11 avec la société MARCEL VILLETTE, relatif aux travaux de plantation et d'entretien des espaces verts, massifs fleuris et des espaces sportifs communaux - lot n°1 : espaces verts et massifs fleuris - prestations forfaitaires : montant annuel de 249 605,20 €, prestations sur bons de commande : montant maximum annuel de 50 000 € - le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2013 et pourra être renouvelé chaque année sans que sa durée n'excède 4 ans
27-août	13-173	Convention de formation passée avec le CFA des métiers territoriaux du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, pour la formation pratique d'un apprenti en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture - la formation se déroulera du 2 septembre 2013 au 30 août 2015, dans les locaux de la crèche la Farandole à Orsay - le montant de la dépense s'élève à 5 500 €
27-août	13-174	Convention de formation passée avec le CREPS d'Ile-de-France pour un agent de la piscine, stage de révision CAEP MNS (certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur), du 9 au 11 septembre 2012 - le montant de la dépense s'élève à 206,64 €
27-août	13-175	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du terrain honneur de football du stade municipal au profit de l'association Kama Word Musik, pour l'organisation d'un match de football FCOB - Lions Indomptables du Cameroun, le samedi 12 octobre 2013
30-août	13-176	Convention de prise en charge financière avec le CFA ADAPSS d'Ile-de-France, pour la formation pratique d'un apprenti, du 2/9/2013 au 31/08/2015, au sein de la crèche du Parc, en vue de l'obtention d'un diplôme d'éducatrice de jeunes enfants - le montant de la dépense s'élève à 10 604,40 €

2013-77 – FINANCES - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MJC D'ORSAY - MODIFICATION

Le Conseil municipal, par 23 voix pour, 8 membres ne participant pas au vote (Mme Thomas-Collombier, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin) :

- **Minore** la subvention à verser à la MJC au titre de l'exercice 2013 d'un montant de 23 920 €, ce qui porte la subvention de fonctionnement de la MJC à 156 080 €.

2013-78 – FINANCES - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE COORDONNE PAR LE SIGEIF

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIGEIF en application de sa délibération du 18 décembre 2012.
- **Précise** que la ville d'Orsay ne pourra bénéficier du marché en groupement de commandes qu'en septembre 2014, à l'échéance du marché de chauffage en cours.
- **Précise** que la participation financière de la ville d'Orsay est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

2013-79 – FINANCES - LOCAL COMMERCIAL BOULEVARD DE MONDETOUR : FIXATION DU MONTANT DU LOYER

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin) :

- **Fixe** le montant du loyer mensuel à 850 € TTC.
- **Dit** que ce loyer variera automatiquement tous les trois ans sans que le bailleur ou le preneur ait à formuler de demande particulière à cette fin. Le loyer de base sera ajusté, en fonction de la variation en plus ou en moins, depuis l'origine du bail, de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.
- **Etablit** que la première révision interviendra le 1^{er} octobre 2016. Cette variation triennale et automatique sera proportionnelle à la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE (base 100 au quatrième trimestre 1953).
- **Détermine** que l'indice pris pour base sera celui du 3^{ème} trimestre de l'année 2016, le cours de cet indice au même trimestre de l'année précédant celle où la présente clause d'indexation sera appelée à jouer étant retenu pour calculer la variation triennale.
- **Précise** enfin que le preneur assumera également tous les frais résultant de sa consommation de fluides (eau, électricité) et acquittera ses impôts personnels : taxe d'habitation, tous impôts, contributions et taxes fiscales ou parafiscales auxquels il sera assujéti personnellement. Enfin, il remboursera au bailleur (la commune), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

2013-80 - SERVICES TECHNIQUES - RAPPORT ANNUEL 2012 - SOCIETE EFFIA – STATIONNEMENT COUVERT (PARC DUBREUIL ET ILOT DES COURS)

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel 2012 présenté par la Société EFFIA Stationnement.

2013-81 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS DUBREUIL ET ILOT DES COURS

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** l'avenant n°1 relatif à la prolongation d'un an pour des motifs d'intérêt général, de la délégation de service public concernant l'exploitation des parcs de stationnement couverts Dubreuil et Ilot des Cours avec la société EFFIA et autorise le maire à signer cet avenant.

2013-82 AMENAGEMENT DURABLE - AVIS DE LA COMMUNE D'ORSAY SUR LA REVISION DU PLAN DE GENE SONORE (PGS) DE L'AERODROME DE PARIS-ORLY

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin) :

- **Note** avec satisfaction l'extension de la zone 3 du PGS sur le territoire orcéen.
- **Regrette** que l'ensemble des populations concernées ne soit pas englobé dans le projet de périmètre du PGS.
- **Demande** que l'ensemble des populations concernées par les nuisances sonores soit englobé dans le projet de périmètre du PGS.
- **Donne**, en conséquence, un avis favorable au projet de plan de gêne sonore en cours de révision.
- **Dit** que cet avis favorable sera transmis, dans les délais, au Préfet du Val de Marne.

2013-83- AMENAGEMENT DURABLE - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** de la tenue, au sein du Conseil municipal, du débat qui a eu lieu sur les orientations et les objectifs du Projet de Règlement Local de Publicité.

2013-84 – COMMUNICATION - ADHESION A L'ASSOCIATION VILLES INTERNET

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin) :

- **Décide** l'adhésion de la commune à l'association «Villes Internet »,
- **Prend acte** du montant de la cotisation qui s'élève pour l'année 2014 à 0,02 € par habitant.

2013-85 – CULTURE - CANDIDATURE DE LA COMMUNE EN VUE D'UNE INSCRIPTION DANS LE NOUVEAU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN A DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin) :

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général au titre du nouveau dispositif qui sera voté en Assemblée départementale le 30 septembre prochain, et à signer tout document et convention y afférents.

2013-86 – INTERCOMMUNALITE - DIAGNOSTIC LOCAL DE PREVENTION ET DE SECURITE AVEC PRECONISATION D'OBJECTIFS PRIORITAIRES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** le projet de convention constitutif d'un groupement de commandes entre la Commune de Bures-sur-Yvette et la Commune d'Orsay, annexé à la présente délibération. Il précise le rôle de chacune des parties dans la procédure.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de diagnostic local de sécurité.
- **Désigne** M. David ROS membre titulaire de la commission MAPA visée à l'article 4 de la convention et Mme Mireille RAMOS membre suppléant.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites aux budgets des années concernées, fonctions et articles nécessaires.

2013-87 – INTERCOMMUNALITE - DIAGNOSTIC LOCAL DE PREVENTION ET DE SECURITE AVEC PRECONISATION D'OBJECTIFS PRIORITAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin) :

- **Demande** au conseil régional une subvention au titre du dispositif « Médiation- Prévention- Sécurité », afin de financer une partie du diagnostic local de sécurité élaboré pour créer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSLPD).

2013-88 – INTERCOMMUNALITE - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS PASSEE ENTRE LA CAPS ET LA COMMUNE D'ORSAY POUR LE STADE NAUTIQUE D'ORSAY

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** la convention de fonds de concours.
- **Autorise** le Maire à signer cette convention et tout document associé à cette convention.
- **Dit** que les dépenses relatives aux travaux de réhabilitation du centre aquatique d'Orsay sont inscrites au budget 2013 de la commune.

2013-89 – INTERCOMMUNALITE - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE – QUARTIER DU MOULON – VEILLE PROSPECTIVE

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez, M. Charlin, M. Péral, M. Aumette, M. Lucas-Leclin) :

- **Autorise** le Maire à signer la convention d'intervention foncière.

La séance est levée à 23 heures 25

Orsay, le 23 SEP. 2013

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 23 SEP. 2013

